



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité d'examen
Review Committee

ᑲ · ∇S · <ΔUd C^a ᑲᑦᑦ
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲ

COMPTE-RENDU

303^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(adopté)

DATE : Le jeudi, 7 février 2013

ENDROIT : Salle de réunion du Comité consultatif pour
l'Environnement de la Baie-James
383, rue Saint-Jacques, bureau 220

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Pierre Mercier, président, Québec
Daniel Berrouard, Québec
Robert Lemieux, Québec
Brian Craik, ARC
Philip Awashish, ARC

Secrétaire exécutive: Marie-Michèle Tessier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La réunion est déclarée ouverte à 9h45 et l'ordre du jour suivant est modifié, puis adopté :

- 1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des comptes-rendus des 301^e et 302^e réunion
- 3) Correspondance depuis la dernière réunion
- 4) Rédaction du rapport des consultations du projet de centrale de l'Eastmain 1A et dérivation Rupert
- 5) Suivi des études et des rapports reçus en 2012 concernant le projet de centrale de l'Eastmain 1A et dérivation Rupert
- 6) Projet minier Éléonore
 - a) Recommandation quant à la nouvelle localisation du point de rejet des eaux industrielles
- 7) Projet minier de métaux BlackRock
 - a) Demande de certificat d'autorisation
 - b) Projet de construction d'une ligne de transport d'énergie à 161 kV
- 8) Projet minier Bachelor
 - a) Approbation du programme de suivi
- 9) Prolongement de la route 167 Nord
 - a) Demande de modification au certificat d'autorisation
- 10) Planification des travaux du Comité d'examen pour les prochaines semaines
- 11) Varia
- 12) Date et lieu de la prochaine rencontre

2. ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES 301^E ET 302^E RÉUNIONS

Les comptes-rendus de la 301^e réunion est adopté tel quel et celui de la 302^e réunion est légèrement modifié, puis adopté.

3. CORRESPONDANCE DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Les correspondances reçues et envoyées depuis les dernières rencontres sont annexées au présent compte-rendu.

4. RÉDACTION DU RAPPORT DES CONSULTATIONS DU PROJET DE CENTRALE DE L’EASTMAIN 1A ET DÉRIVATION RUPERT

Toutes les transcriptions des séances de consultations publiques tenues sont maintenant disponibles. Le COMEX a également reçu un complément d’information de la part d’Hydro-Québec. Les lignes directrices et les commentaires du COMEX ont été transmis au sous-comité chargé de l’analyse détaillée des verbatims.

Il est rappelé que le rapport devra mentionner la présence de l’entente avec la Société Niskamoon et la présence de certains fonds pour appuyer les initiatives cries. Toutefois, Hydro-Québec demeure responsable de la finalisation des travaux reliés à ce grand chantier et de la poursuite de son programme de suivi. Il faudrait également rapporter le souhait que les personnes qui n’ont pas été directement impactées par le projet puissent bénéficier des services offerts par Hydro-Québec et ses ententes. D’autres sujets comme les témoignages des utilisateurs sur les nouveaux débits de la rivière Rupert pourront être abordés en considérant que ceux-ci soient éventuellement ajustés à la lumière de l’expérience acquise et des différents besoins.

Une table des matières détaillée sera déposée à la prochaine rencontre. Le mois de mai est visé pour le dépôt de ce rapport final.

5. SUIVI DES ÉTUDES ET DES RAPPORTS REÇUS EN 2012 CONCERNANT LE PROJET DE CENTRALE DE L’EASTMAIN 1A ET DÉRIVATION RUPERT

Le COMEX réfléchit à la manière de traiter tous ces rapports et ces études qui ont été transmis. Un document actualisé du programme de suivi environnemental (2007-2023) devait être produit par Hydro-Québec, mais le COMEX ne l’a toujours pas reçu. La production de ces rapports devra être mentionnée dans un chapitre du rapport de consultations publiques et un suivi est à donner. De plus, à l’avenir, il faudrait faire état sommaire des études reçues au fur et à mesure.

6. PROJET MINIER ÉLÉONORE

a. Recommandation quant à la nouvelle localisation du point de rejet des eaux industrielles

En raison de la présence probable d'une thermocline dans la fosse à la nouvelle localisation B du point de rejet, le COMEX se questionne sur le choix du promoteur. En fonction des données que le COMEX dispose, à l'heure actuelle, il faudrait que le promoteur s'engage à respecter les objectifs environnementaux de rejets en fonction des critères de qualité de l'eau qui sont plus contraignants que ceux de la localisation initiale A. Le COMEX questionnera le choix de la localisation de ce point de rejet des eaux industrielles et le promoteur devra justifier davantage le choix proposé ou, envisager un autre site pour le point de rejet. Un projet de lettre sera préparé.

Le COMEX a reçu, en date du 4 février, le retrait de la demande de modification du certificat d'autorisation aux conditions 1 et 2, de la modification du certificat d'autorisation du 16 mai 2012. Une entente est intervenue entre Hydro-Québec et le promoteur. Celle-ci répond effectivement aux conditions du certificat d'autorisation global. Le COMEX transmettra l'information à l'administratrice confirmant l'annulation de la demande du 24 septembre 2012 et que l'entente intervenue satisfait aux conditions globales du certificat d'autorisation.

7. PROJET MINIER DE MÉTAUX BLACKROCK

a. Demande de certificat d'autorisation

En raison des changements apportés au projet par le promoteur, des questions complémentaires seront proposées au Comité prochainement pour commentaires. L'ARC a également quelques questionnements, ainsi, le COMEX verra à rassembler le tout en vue de le transmettre au promoteur d'ici la fin février. Les réponses aux questions pourraient donc nous être retournées à la mi-avril et les audiences publiques Oujé-Bougoumou et Chibougamau pourraient être tenues à ce moment. Le COMEX demandera au promoteur que soit également présenté le tracé projeté de la ligne électrique lors de ces audiences.

b. Projet de construction d'une ligne de transport d'énergie à 161 kV par Hydro-Québec

L'analyse du projet de ligne de transport est débutée, mais la priorité est mise sur l'autorisation de la mine. La nécessité de tenir ou non des audiences publiques sur la ligne de transport est discutée. Le COMEX pourrait profiter de la tenue des audiences publiques sur la mine BlackRock pour connaître l'intérêt des communautés à tenir des audiences spécifiquement sur le projet de ligne.

8. PROJET MINIER BACHELOR

a. Approbation du programme de suivi

Le COMEX pourrait demander quelques éclaircissements au promoteur notamment relativement à la méthodologie employée, à la fréquence des suivis et la transmission des résultats, le procédé de la destruction des cyanures, etc. Des précisions lui seront demandées avant que le comité puisse approuver le programme de suivi.

9. ROUTE 167 NORD

a. Demande de modification au certificat d'autorisation

Le transfert du certificat d'autorisation pour les tronçons C et D du MTQ à Stornoway est complété. Stornoway doit présenter incessamment une demande de modification pour le remplacement de la route en chemin minier et doit déposer son étude d'impact. En parallèle, le MTQ continuera pour un certain temps à déposer des demandes de modification au certificat d'autorisation, même si celles-ci doivent être émises au nom de Stornoway. Une note pourra être transmise à l'administrateur pour l'informer de l'avancement du dossier, du nouvel échéancier et du fait que le MTQ continue de déposer des demandes au nom de Stornoway.

Aucune entente n'aurait été conclue avec les cris pour la réalisation de cette route minière.

Une rencontre technique avec le promoteur pourrait être tenue, lorsque les modalités du projet seront connues et que l'étude d'impact sera déposée.

D'autre part, il faudrait demander au promoteur dans quelle mesure son projet de route est structurant à long terme par rapport à la route qui était initialement prévue.

10. VARIA

L'étude d'impact du projet Whabouchi devrait être de nouveau déposée à la fin février par Nemaska Lithium. C'est un projet qui demandera un suivi particulier, puisque c'est la première mine de lithium au Québec.

11. PLANIFICATION DES TRAVAUX DU COMITÉ D'EXAMEN POUR LES PROCHAINES SEMAINES

À l'exception du projet Whabouchi, le COMEX ne prévoit pas recevoir d'autres projets à analyser à court terme.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 7 mars prochain à 9h00 à Montréal.

Suivi de la correspondance du 21 décembre 2012 au 7 février 2013

- *Projet de pont, d'une voie d'accès permanente et d'exploitation de deux bancs d'emprunt à Mistissini*
 - Copie du certification d'autorisation
Exp. : Mireille Paul, 10 janvier 2013

- *Projet minier Éléonore*
 - Recommandation quant à la demande de modification au certificat d'autorisation pour l'exploitation de la carrière C-02
Attention : Diane Jean, 7 janvier 2013 – Accusé réception de Paul Letendre, 15 janvier 2013

 - Accusé réception pour la demande de modification au certificat d'autorisation pour la capacité de la halde à stériles, route d'accès au parc à résidus et aire de transfert du minerais
Exp. : Paul Letendre, 11 janvier 2013

 - Copie du retrait de la demande de modification au C. A. pour les conditions 1 et 2 (entente avec Hydro-Québec)
Exp. : Mireille Paul, 4 février 2013

- *Projet minier du lac Bachelor*
 - Transmission, pour approbation, du programme de suivi
Exp. : Mireille Paul, 17 janvier 2013

- *Projet de mine Langlois*
 - Transmission, pour information, du Rapport annuel 2010 et du Rapport de caractérisation de l'eau et des sédiments - secteur de la mine - Hiver 2011
Exp. : Mireille Paul, 14 janvier 2013

- *Projet minier de métaux BlackRock*
 - Transmission d'un complément d'information à l'étude d'impact (modélisation de la dispersion atmosphérique des composés particulaires et gazeux dans l'air ambiant)
Exp. : Mireille Paul, 17 janvier 2013

- *Route 167 Nord*
 - Recommandation quant à la demande de modification au certificat d'autorisation pour la caractérisation des dépôts de matériaux granulaires du lot C où une exploitation hors-norme est requise / dépôts D-150 (cellules A et B), D-160, D-175, D-176 et D-186
Att. : Diane Jean, 7 janvier 2013 – Accusé réception de Paul Letendre, 15 janvier 2013

- Recommandation quant à la demande de modification au certificat d'autorisation pour la stratégie d'approvisionnement en matériaux du lot B
Att. : Diane Jean, 10 janvier 2013 – Accusé réception de Paul Letendre, 15 janvier 2013
- Recommandation quant à la demande de modification au certificat d'autorisation pour les travaux dans le lot C (traversées de cours d'eau, accès aux sablières et aires de rebuts)
Att. : Diane Jean, 10 janvier 2013 – Accusé réception de Paul Letendre, 15 janvier 2013
- Copie de la modification au certificat d'autorisation – Changement de responsabilité pour la construction des tronçons C et D (km 143 à 240)
Exp. : Mireille Paul, 10 janvier 2013
- Copie de la demande de modification au CA – Travaux dans le lot D (km 195 à 240): traversées de cours d'eau, accès aux sablières et aires de rebuts
Exp. : Mireille Paul, 15 janvier 2013
- Copie de la demande de modification au CA – Caractérisation de dépôt de matériaux granulaires du lot D où une exploitation hors norme est requise / Dépôt D-207, D-228, D-229, D-232, D-233 et D-23
Exp. : Mireille Paul, 22 janvier 2013